

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17058 / 100575
Nexans Suisse SA, 1305 Penthaz
accessoires d'énergie et extrusion.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
01.12.2010–30.11.2013 (Renouvellement)
- 10-17059 / 100378
Crema S.A., 1522 Lucens
soins aux fromages
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.11.2010–31.10.2013 (Renouvellement)
- 10-17079 / 102048
Sedirep SA, 1227 Carouge GE
nettoyage et dégraissage industriel de ventilation sur tout le territoire
besoins spéciaux de consommation
8 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-17063 / 100364
Holcim (Suisse) SA, 1312 Eclérens
départements mécanique, électrique, production, qualité, *carrière: interventions
lors de problèmes techniques sur les installations de production et
les infrastructures du site Holcim d'Eclérens.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.10.2010–31.10.2012 (Nouveau permis)
- 10-17065 / 100730
Merck Serono SA, 1809 Fenil-sur-Corsier
service de piquet pour les départements Biotechnologique, Engineering et
Maintenance: interventions lors de problèmes techniques sur les installations
de productions et les infrastructures des bâtiments du site.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H
01.10.2010–30.09.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

– 10-17064 / 100730

Merck Serono SA, 1809 Fenil-sur-Corsier
production et développement bio-tech.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
15 H, 10 F

16.01.2008–31.01.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 septembre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail